

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Convocation : 16/06/2023

Affichage liste délibérations : 27/06/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 27 SECRÉTAIRE : Madame FORNENGO

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Christiane CHARNAY a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

ABSENTS

Monsieur Ali SEMARI ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20230622_9

SIGNATURE DE LA CHARTE DES ESPACES PUBLICS DE LA MÉTROPOLE DE LYON

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

La Métropole de Lyon porte des ambitions fortes pour l'aménagement des espaces publics qu'elle souhaite traduire dans une charte des espaces publics. Les espaces publics sont le lieu d'expression et le socle visible de l'application de nombreuses politiques publiques de la Métropole, au regard des usages des citoyens et en réponse aux enjeux d'inclusion, d'insertion des modes actifs et d'adaptation au dérèglement climatique.

Au cours de l'année 2022, la Métropole a engagé une démarche partenariale et collaborative de co-construction de la charte avec les acteurs professionnels maîtres d'ouvrages des espaces publics sur le périmètre géographique de la Métropole : services internes de la Métropole (élus, techniciens), partenaires externes (SYTRAL Mobilités, 59 communes, Société d'équipement du Rhône et de Lyon -SERL-, Société Publique Locale -SPL- Part-Dieu, SPL Confluence, etc.) afin de travailler ensemble et en transversalité aux nouveaux défis qui s'imposent à la conception et à la réalisation des espaces publics.

L'objectif est de redéfinir le cadre commun pour penser et élaborer les espaces de circulation et de rassemblement (places, rues, parcs, etc.) du territoire métropolitain et se doter d'une vision partagée et d'une cohérence dans les aménagements urbains pour relever les défis de demain : transition écologique, bien-être et sécurité, inclusion sociale, mobilités, etc.

La charte des espaces publics doit permettre :

1° - Une vision globale et partagée des grandes ambitions de la politique espaces publics de la Métropole

6 grands défis, principes fondateurs de la charte des espaces publics ont été identifiés et définis :

- transition/climat/biodiversité : comment construire des espaces publics mieux adaptés aux changements climatiques et plus favorables au vivant,
- bien-être individuel/confort d'usage : comment rendre la ville plus agréable à vivre au quotidien en assurant le confort d'usage nécessaire au bien-être et à la santé de tous les citoyens,
- solidarité/inclusivité : comment proposer des espaces publics où chacun puisse trouver sa place et s'exprimer pour rendre la ville plus solidaire et inclusive,
- partage/proximité/temporalité : comment opter pour un partage physique et temporel de l'espace public permettant une diversité d'usages selon les temps de la ville et les saisons, favorisant la convivialité et l'appropriation par les habitants,
- mobilité : comment renverser la hiérarchie des modes de transport dans l'espace public en priorisant l'efficacité de la marche, du vélo, des transports collectifs et décarbonés,
- diversité/territorialités : comment décliner une vision d'ensemble sur tout le territoire métropolitain par des démarches attentives aux spécificités locales.

2° - Un partage des principes constructifs communs en matière d'aménagement d'espaces publics à l'échelle métropolitaine

Les actions visant à traduire concrètement ces 6 grands défis stratégiques sur le terrain ont fait l'objet d'un travail d'identification. Parmi les 300 proposées, on retrouve :

- des propositions d'expérimentations innovantes à mettre en œuvre dans des projets d'espace public pilotes, tels que des projets :
 - . donnant une seconde vie à des matériaux en les intégrant à un nouveau projet d'espace public,
 - . encourageant le sport dans la ville et l'amélioration de la santé,
 - . récupérant les eaux pluviales pour assurer l'arrosage des plantations sur l'espace public,

- . tenant compte de la place des femmes et des adolescents dans la ville, etc ;
- des guides techniques et méthodologiques à construire et des process de travail à partager,
- des outils de veille et d'innovation à tester et développer.

À la suite de son approbation, cette charte a vocation à être co-signée par les acteurs du territoire métropolitain lors d'un évènement qui sera organisé début juillet 2023.

3° - Un partage des actions, retours d'expériences, outils produits avec l'ensemble de la communauté d'acteurs intéressés par la démarche

Pour mettre en application la charte des espaces publics et les actions identifiées, la Métropole prévoit la mise en place d'un accompagnement destiné tout particulièrement aux maîtres d'ouvrage permettant :

- de valoriser et capitaliser des projets conçus en cherchant à mieux comprendre les besoins des utilisateurs et en expérimentant des solutions innovantes ou exemplaires,
- d'accéder à du conseil et de l'expertise, des formations, une boîte à outils pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux dans la conception des espaces publics de demain,
- d'animer la communauté d'acteurs, réseau professionnel des maîtres d'ouvrages des espaces publics en favorisant le partage d'expérimentations et en facilitant les échanges et les synergies.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER la charte des espaces publics de la Métropole, document affirmant les principes fondamentaux de la politique métropolitaine en matière d'espaces publics et les déclinant en objectifs stratégiques, en réponse aux grands enjeux sociétaux et environnementaux ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite charte ci-jointe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Solange FORNENGO

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE



La Charte des espaces publics



MÉTROPOLE

GRAND LYON



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE



Sommaire

04 Éditorial

05 Avant-propos

08 Les 6 défis prioritaires

1. Transition / Climat / Biodiversité p. 11
2. Bien-être / Confort d'usage / Sécurité p. 17
3. Solidarité / Inclusivité / Hospitalité p. 23
4. Partage / Proximité / Temporalité p. 29
5. Mobilités p. 35
6. Transition / Paysage / Diversité p. 41

45 Pour aller plus loin

Éditorial

Chacune et chacun doit pouvoir s'approprier l'espace public et y trouver sa place !



Béatrice Vessiller
vice-présidente de
la Métropole de Lyon
déléguée à l'urbanisme
et au cadre de vie

La Métropole de Lyon porte une nouvelle vision de l'aménagement des espaces publics, assortie d'ambitions fortes qu'elle a souhaité traduire dans une Charte. Ces lieux sont au cœur de nos préoccupations urbaines et sociales : adapter nos villes au réchauffement climatique, inclure les usages de chacun et chacune et octroyer toute leur place aux modes de déplacements plus écologiques nécessitent une réappropriation et une réorganisation de ces espaces qui font la ville et l'urbanité.

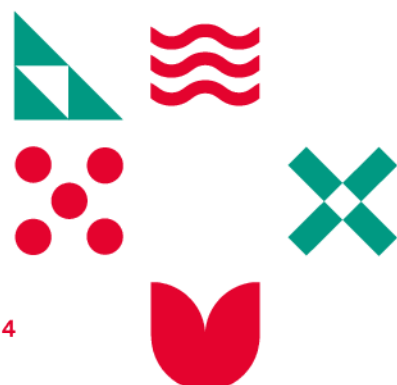
La première des priorités, c'est d'adapter la ville aux extrêmes climatiques qui touchent inégalement les quartiers et les populations. Végétaliser, créer des corridors de fraîcheur et de nature, réduire les surfaces minérales, désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux de pluie sont des actions essentielles pour abaisser les températures, recharger les nappes phréatiques, réduire l'impact des sécheresses et inondations et préserver la biodiversité.

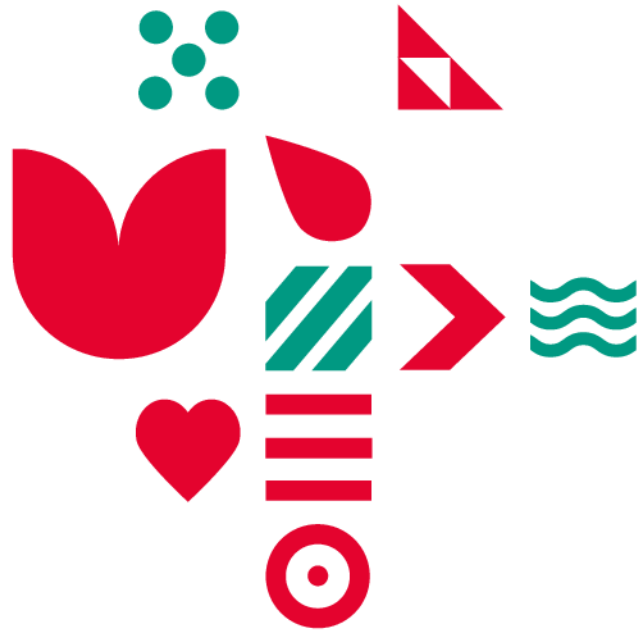


Fabien Bagnon
vice-président de
la Métropole de Lyon
délégué à la voirie et
aux mobilités actives

La deuxième, c'est le partage de l'espace public entre les différents usagers des modes de déplacement en améliorant le confort de la marche à pied, en facilitant la circulation des vélos et des transports en commun. Cela implique de libérer l'espace public de la prépondérance de la voiture.

Un espace libéré, sécurisé, est aussi un espace réapproprié par toutes et tous : c'est la troisième priorité politique que nous souhaitons donner aux nouveaux aménagements. Nous voulons rendre la ville plus solidaire et plus inclusive, aménager la ville à hauteur d'enfants. Les usagers les plus gênés par la configuration actuelle des espaces publics doivent retrouver de l'aisance, de la sécurité, du bien-être. Qu'il s'agisse des plus jeunes, des femmes, des personnes à mobilité réduite, des seniors ou des personnes marginalisées, chacune et chacun doit pouvoir se réapproprier l'espace, trouver sa place, y partager des moments de convivialité, de pratiques culturelles, d'activités physiques, ludiques, sportives, ou au contraire, selon les lieux et les moments de l'année, y trouver des zones de tranquillité ou de contemplation. Ainsi, les aménagements, dans chaque commune de notre métropole, doivent permettre une meilleure pratique des rues, des places, des berges et des parcs. À travers cette charte, nous souhaitons donner cette impulsion générale en matière d'aménagements qui concilie les impératifs pour le climat, la diversité des usages et l'inclusivité, tout en favorisant l'expression de la singularité des identités locales, qu'elles soient paysagères, urbaines ou patrimoniales.





Avant - propos

La Charte, au service d'une politique des espaces publics partagée et opérationnelle.

La Métropole de Lyon a lancé en 2022 l'élaboration d'une Charte des espaces publics, un cadre commun qui fixe les grandes orientations politiques de la Métropole en matière d'aménagement d'espaces publics.

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE, TRANSVERSALE ET COLLABORATIVE

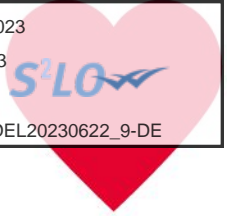
Lors d'un séminaire de cadrage en janvier 2022, 15 vice-présidents ont défini conjointement six défis, expression des ambitions politiques de la Métropole. Une démarche transversale s'est ensuite engagée avec les maîtres d'ouvrage des espaces publics du territoire pour poser et partager ces grandes orientations et réfléchir ensemble aux modalités de mise en œuvre. Plus de 500 personnes (élus, techniciens, partenaires...) ont été invitées aux temps forts de ce projet : séminaire de lancement le 5 mai 2022 et ateliers au printemps. Les 200 participants, partageant leurs expériences, ont ainsi contribué à alimenter le contenu de la Charte. Enfin, un travail d'écriture, accompagné d'un processus de relecture collaboratif a permis d'aboutir

au présent document, délibéré en conseil métropolitain.

UNE CHARTE OPÉRATIONNELLE

En identifiant des actions clés, la Charte vise à faciliter la déclinaison concrète des ambitions portées par la Métropole et ses partenaires dans les projets d'espaces publics. Sans prétendre réduire la complexité propre à chaque situation, elle donne aux parties prenantes des projets - élus, services, professionnels de l'aménagement - un cadre commun pour conduire les réflexions préalables, procéder aux arbitrages et évaluer les propositions. Les participants ont aussi produit en ateliers des pistes d'actions innovantes pour mettre en œuvre les espaces publics de demain en réponse aux 6 défis. Parmi elles, des expérimentations ont vocation à être intégrées au sein de projets opérationnels. Si elles donnent satisfaction, elles pourront être partagées et dupliquées à l'échelle du territoire métropolitain.

La Charte des espaces publics est donc le reflet d'une politique des espaces publics partagée, affirmée et opérationnelle.



© Laurence Danière - Métropole de Lyon

Nouveaux espaces publics ZAC des Girondins, Lyon 7^e

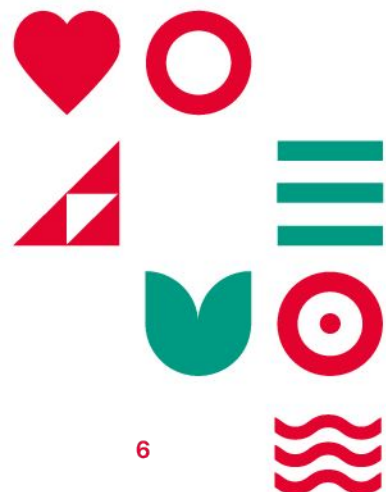
« L'ÉCOLE LYONNAISE »... UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

Les espaces publics lyonnais ont construit leur notoriété autour de la mise en œuvre d'une stratégie globale d'aménagement, définie au tournant des années 90. Une véritable « école lyonnaise » de la conception des espaces publics s'est constituée et a permis de :

- stabiliser au fil du temps la notion de « maîtrise d'ouvrage en espaces publics »,
- affirmer une politique construite sur quatre principes fondateurs (solidarité, modernité, identité, unité) et déclinée dans des documents de référence, comme un vocabulaire des espaces publics, commun à tous les intervenants appelés à travailler sur les espaces publics.

Les années 2000 ont ensuite été marquées par des approfondissements techniques issus de l'émergence

d'enjeux nouveaux : nouvelles mobilités, environnement, qualité d'usage, coûts d'investissement et de gestion. Cet héritage est interrogé sur plusieurs plans aujourd'hui. La complexification des projets, l'éclatement des maîtrises d'ouvrage, la multiplicité des enjeux et des modes d'actions, le renouvellement rapide des doctrines techniques ont progressivement rendu difficile la lecture de l'objectif général de qualité urbaine. Une nouvelle dynamique est en cours de développement à travers quelques projets récents qui introduisent de nouveaux modes de faire : urbanisme transitoire, expérimentations, innovations environnementales... Avec la Charte des espaces publics, il s'agit aujourd'hui de s'inscrire dans une forme de continuité en intégrant les nouveaux enjeux qui se posent à la fabrique de l'espace public.





La Charte des espaces publics

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE



© Pierre-Antoine Pluquet - ALPACA

Démarche de concertation et expérimentations urbaines
sur la petite place de la Croix-Rousse en 2018, Lyon 4^e

POUR DES PROJETS ASSOCIANT LES USAGERS

Penser et faire les espaces publics suppose d'accorder une large place aux usagers et aux parties prenantes. Ce principe nécessite de trouver, pour chaque projet, le niveau pertinent d'implication des usagers, des habitants et des acteurs du territoire.

Il s'agit a minima de partager les choix d'aménagement, pour s'assurer qu'ils répondent le plus possible aux besoins et aux attentes. Cette ambition peut aller jusqu'à concevoir les espaces publics avec les habitants.

À l'échelle des projets en eux-mêmes, les démarches participatives ouvrent la voie à d'autres manières de faire, plus ouvertes et itératives, permettant de tester, d'expérimenter avant d'aménager pour mieux s'assurer de la pertinence d'une intervention et ajuster le projet si besoin.



© Pierre-Antoine Pluquet - ALPACA

➤ six

défis prioritaires à relever

Les 6 défis prioritaires pour l'aménagement des espaces publics reflètent les grandes orientations retenues pour la programmation, la conception et la réalisation des projets d'espace public dans la Métropole de Lyon :



Mieux adapter les espaces publics au réchauffement climatique et les rendre plus favorables au vivant

p. 11



Assurer un confort d'usage indispensable pour le bien-être et la santé

p. 17



Rendre la ville plus solidaire et inclusive pour toutes et tous

p. 23



Aménagement des Rives de Saône

© Thierry Fournier - Métropole de Lyon

4

Imaginer des espaces publics adaptés à la diversité des rythmes et usages de la ville

p. 29

5

Prioriser et encourager la marche, le vélo, les transports collectifs et décarbonés

p. 35

6

Décliner une vision d'ensemble sur le territoire qui valorise aussi les spécificités locales

p. 41



Transition Climat Biodiversité



Rue des Docks, quartier de l'Industrie, Lyon 9°

© Laurence Danière





01

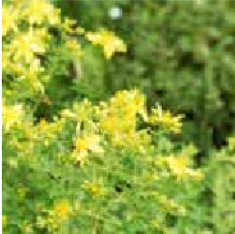


Mieux adapter les espaces publics au réchauffement climatique et les rendre plus favorables au vivant

Les conséquences du réchauffement climatique sur nos manières de vivre sont déjà effectives, amenées à fluctuer et à s'amplifier dans les années à venir. Sécheresses, canicules, tempêtes, pluies ou orages intenses : les stratégies d'adaptation et d'atténuation de ces effets impliquent dès à présent de penser nos aménagements à l'aune de ces évolutions majeures, et d'intégrer l'incertitude qui les accompagne.

Les activités humaines génèrent d'autres impacts sur notre cadre de vie, au premier rang desquels se trouvent les pollutions, l'exploitation intensive des sols et des ressources et l'érosion de la biodiversité. Ces phénomènes interrogent à la fois l'habitabilité et la place laissée au vivant dans nos villes et nos territoires. Les réponses à ces enjeux incontournables sont par ailleurs à imaginer sous la contrainte croissante d'une raréfaction des ressources – matières premières, ressources énergétiques et financières – et la décarbonation de nos économies, qui invite à des approches plus sobres et moins coûteuses.

Les espaces publics, en raison de leur caractère structurant, constituent l'un des leviers pour inscrire la transformation du cadre de vie dans cette double perspective.

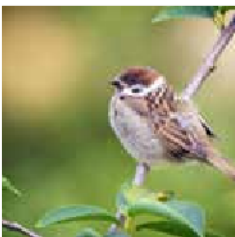


Atténuer les effets du changement climatique

L'influence du climat sur la conception des villes et de leurs espaces n'est plus à démontrer. La ville doit aujourd'hui s'attacher à créer des espaces publics respirables et agréables en toute saison, aussi bien pour les humains que la faune et la flore.

LES ACTIONS CLÉS

- Développer des îlots et des corridors de fraîcheur dans les lieux dont on souhaite permettre l'usage lors des fortes chaleurs.
- Miser d'abord sur la végétalisation et la désimperméabilisation pour rafraîchir l'atmosphère, par l'ombrage et l'évapotranspiration.
- Retenir des essences adaptées aux épisodes de sécheresse et de chaleur.
- S'inspirer des approches bioclimatiques pour tirer parti des caractéristiques d'un site (ombres portées, patrimoine arboré et végétal, ventilation, etc.) et obtenir le confort recherché de la manière la plus naturelle possible.
- Là où c'est nécessaire, privilégier des matériaux permettant de réduire les effets de surchauffe (à fort albédo et faible inertie thermique) pour les revêtements comme pour les mobiliers.
- Assurer la pérennité des plantations : intégrer différentes strates de végétation, planter en pleine terre dans des fosses de volume suffisant, choisir des espèces adaptées aux conditions locales plutôt que des espèces horticoles qui nécessitent plus d'eau et de soins.



Replacer le vivant au cœur de la ville

La végétalisation de la ville et la protection de sa biodiversité sont indispensables pour rendre les cités de demain plus vivantes et, par là, plus vivables. L'adaptabilité et la résilience des villes doivent se construire en considérant que le non-bâti est aussi important que le bâti.

LES ACTIONS CLÉS

- Préserver et valoriser le patrimoine végétal existant.
- Travailler à l'adaptation des palettes végétales, aux évolutions climatiques, mais aussi aux caractéristiques physiques des sites (sols, expositions...).
- de reproduction (arbustes à baies, plantes mellifères...).
- Renforcer les fonctionnalités écologiques en cherchant à connecter et prolonger les espaces de nature en place.
- Désartificialiser et fertiliser les sols par des techniques agronomiques pour ne pas consommer davantage de la ressource terre.
- Préserver des espaces à entretien réduit supportant une gestion extensive de plantations plus proches de leur état naturel.
- Privilégier des plantations pouvant constituer un milieu favorable à la biodiversité en renforçant la diversité des strates végétales (arbres, arbustes, strates basses).
- Intégrer les enjeux d'accueil des espèces dans l'aménagement (nichoirs, clôtures poreuses...)
- Intégrer les enjeux d'accueil des espèces dans l'aménagement (nichoirs, clôtures poreuses...) et offrir des lieux de vie et de reproduction.

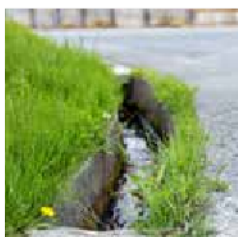


Être économe dans l'usage des ressources

« Faire différemment, avec moins » pourrait être le nouvel adage des espaces publics : il implique de ne plus surconsommer les ressources - qu'elles soient naturelles, énergétiques, financières ou humaines - et appelle à la simplicité et à la mesure dans les choix d'aménagement

LES ACTIONS CLÉS

- S'assurer de la pertinence des interventions, s'insérer dans l'existant, favoriser la réhabilitation.
- Privilégier le réemploi et le recyclage des mobiliers, matériaux, terres végétales.
- Développer le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et décarbonés.
- Mettre en place des évaluations environnementales (« bilan carbone », analyse du cycle de vie...) qui permettent de comparer les scénarios des projets.
- Réduire les besoins en énergie et en eau pour le fonctionnement et la maintenance : éclairage public sobre, matériaux courants facilement réparables et localement disponibles, gestion différenciée selon la localisation des espaces et leurs usages (arrosage, nettoyage...).
- Limiter les impacts environnementaux et l'énergie consommée pendant les travaux.



Favoriser le cycle naturel de l'eau et valoriser sa présence dans les aménagements

Reconnaître la valeur de l'eau pour la biodiversité, le rafraîchissement et plus largement pour la résilience urbaine est un impératif. Afin d'être moins vulnérable aux inondations et aux sécheresses, un cycle de l'eau naturel est à privilégier.

LES ACTIONS CLÉS

- Limiter les ouvrages techniques complexes : reconstituer le cycle naturel de l'eau en œuvrant pour son infiltration sur place et au bénéfice des végétaux.
- Valoriser la présence de l'eau par des dispositifs à ciel ouvert participant à la composition paysagère : noues, jardins de pluie, rigoles, ruisseaux découverts et renaturés, etc.
- Si une partie de l'eau de pluie ne peut pas être infiltrée, envisager un stockage pour une réutilisation pour l'arrosage de préférence.
- Intégrer en amont la polyvalence des ouvrages de gestion des eaux pluviales (pour accueillir d'autres usages hors période de pluies/crués).
- Penser le nivellement pour guider les eaux de ruissellement vers les espaces plantés, aménagés en creux.
- Penser au parcours de moindres dommages pour l'évacuation des eaux lors de pluies exceptionnelles.
- Réfléchir à l'échelle du bassin versant pour optimiser les solutions.
- Considérer l'eau comme un milieu et pas seulement comme une ressource : préservation des zones humides, renaturation des cours d'eau...



Privilégier des aménagements faciles à faire évoluer

Dans un contexte environnemental instable et imprévisible, les espaces publics doivent pouvoir s'adapter à des situations de crises plus nombreuses et plus récurrentes sans pour autant perdre leur qualité d'usage.

LES ACTIONS CLÉS

- Penser les adaptations en amont de la conception : aléas climatiques et environnementaux, diversité et réversibilité des usages...
- S'assurer auprès des services en charge de la gestion de la facilité d'entretien des matériaux et des mobiliers retenus.
- Éviter les mobiliers trop spécifiques, difficiles à remplacer ou présentant des risques d'obsolescence.
- Plébisciter des matériaux sobres, robustes et courants qui seront faciles à réparer.

ZOOM SUR

➤ LE VÉGÉTAL, allié de la ville et de ses habitants

La préservation des espaces de nature et la végétalisation des villes sont des leviers incontournables pour répondre aux effets du changement climatique. Le végétal offre également de nombreux bénéfices pour le bien-être et la santé de tous.

- **Climatisation et ombrage** : les arbres et arbustes participent directement au rafraîchissement par l'ombre qu'ils procurent et l'augmentation du taux d'humidité qu'ils génèrent par leur transpiration. Localement, ils permettent de réduire les températures de surface et de limiter les situations d'inconfort climatique.
- **Qualité de l'air** : les végétaux contribuent à améliorer la qualité de l'air, en diminuant le taux de gaz carbonique et en neutralisant certains polluants atmosphériques. Ils aident à filtrer les poussières, les cendres, les pollens et les particules en suspension.
- **Gestion de l'eau** : les bandes plantées permettent à la pluie de s'infiltrer et renforcent l'effet rafraîchissant de la nature sur nos villes en surchauffe.
- **Habitat de la faune** : en participant à la création ou au renforcement des continuités écologiques, les plantations en milieu urbain peuvent constituer des supports importants de biodiversité.



© Anais Mercey - Métropole de Lyon

Elles permettent à la faune de s'abriter, de se nourrir et de circuler au sein des espaces urbains.

- **Amélioration du cadre de vie et de la santé** : avoir accès à la nature là où l'on habite est devenu une attente très forte : sa présence diminue le stress, favorise les relations sociales et l'activité physique.



Exemples inspirants...

SAINT-GENIS-LAVAL

Espaces publics des Barolles (2019)

Maîtrise d'ouvrage : Métropole de Lyon
Maîtrise d'œuvre : ADP DUBOIS Architecte-
Architectepaysagiste (Mandataire)
BEPUR- bet VRD et OPC

Les espaces publics à requalifier étaient majoritairement en revêtement minéral (enrobé, dalles, pavés autobloquants...) avec des arbres en mauvais état sanitaire. La végétalisation massive de ces espaces a permis d'apporter une fraîcheur et un agrément au cœur du quartier tout en limitant les surfaces imperméabilisées pour l'infiltration des eaux pluviales, même au niveau du stationnement (réalisation d'un parking enherbé).



© Laurent Vella 2019 - Ville de Saint-Genis-Laval



© Laurent Vella 2019 - Ville de Saint-Genis-Laval





Bien-être Confort d'usage Sécurité





02



Assurer un confort d'usage indispensable pour le bien-être et la santé

Les espaces publics sont le réceptacle de fonctionnalités diverses - secours, collecte, nettoyage, logistique urbaine, transports, commerces, etc. - dont la prise en compte est une condition essentielle de la qualité du service rendu à la population.

Au-delà de la stricte dimension fonctionnelle, la prise en compte des enjeux de sécurité et de valeur d'usage des espaces publics renvoie à une exigence de qualité plus globale. Les modes de vie urbains, de plus en plus intenses, combinent plusieurs facteurs de risques pour la santé (sédentarité, stress, pollutions en tous genres, densité et promiscuité physique) ajoutant de l'inégalité sanitaire aux autres formes d'inégalités. La prise de conscience de la santé dans la ville fait partie de l'histoire lyonnaise depuis le 20^e siècle et le mouvement hygiéniste. Ces problématiques ont connu une renaissance au 21^e siècle avec les enjeux de santé environnementale et de ville durable.

En œuvrant pour l'amélioration du cadre de vie, les projets participent au bien-être, avec un retentissement reconnu sur les conditions de vie et la santé de tous.

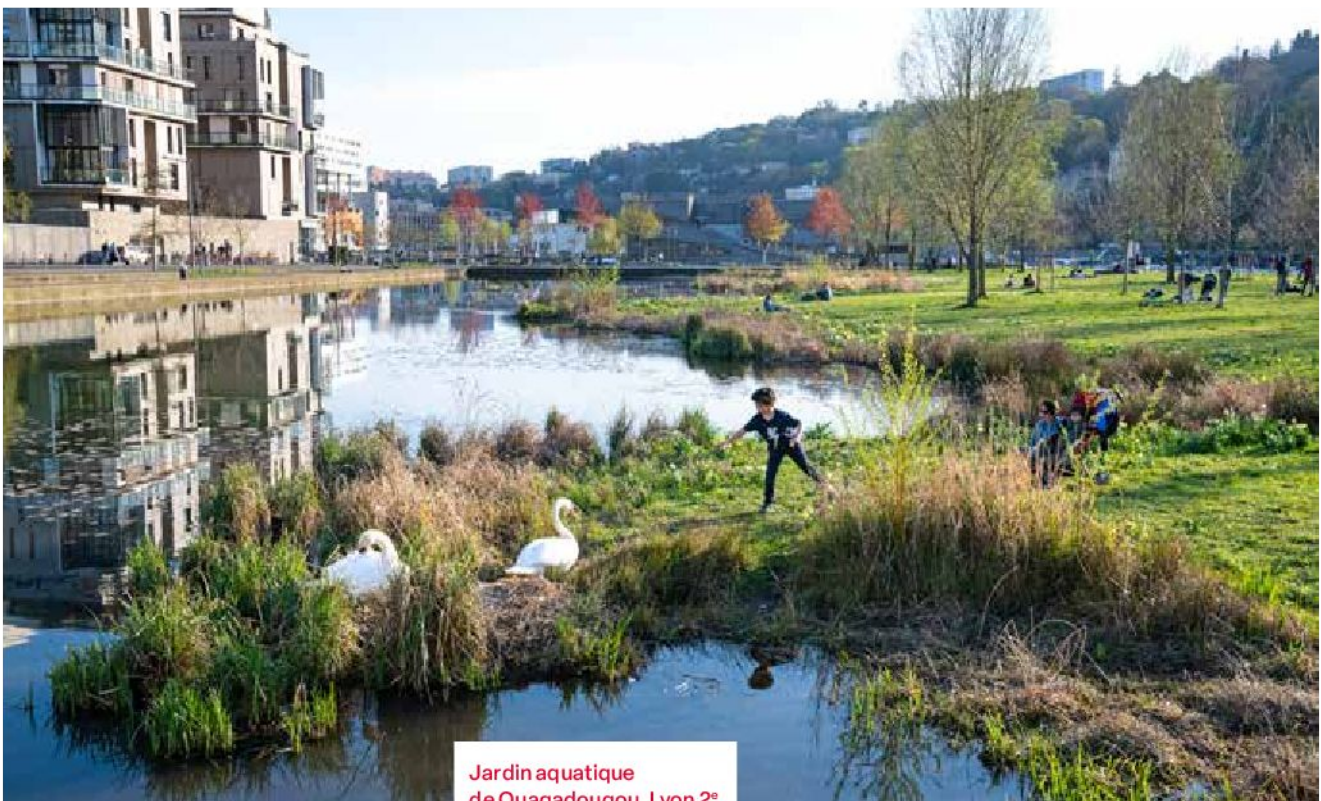


Concevoir un environnement sain, apaisant et agréable à vivre

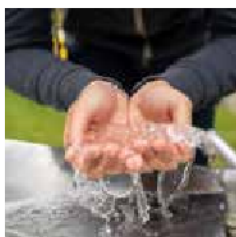
La présence de la nature et de l'eau, le confort visuel et thermique, la réduction des nuisances (bruits, nuisances olfactives et visuelles, pollution de l'air et de l'eau) participent de la qualité des lieux et des ambiances. L'attention au confort urbain, au caractère agréable et ergonomique des lieux publics, est essentielle pour faciliter l'investissement des espaces extérieurs, par tous et en toute saison.

LES ACTIONS CLÉS

- Valoriser la présence de l'eau et de la nature pour améliorer la qualité thermique et atmosphérique, sonore, visuelle et olfactive.
- Préserver l'usager des expositions aux polluants parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Préserver la lisibilité des espaces publics en réduisant la part des pollutions visuelles et lumineuses
 - notamment en lien avec le Règlement Local de Publicité - et en luttant contre l'encombrement.
- Être attentif aux ambiances sonores d'un site : se protéger des sources de bruit observées, minimiser l'impact des choix d'aménagement (revêtement, réverbération, etc.).
- S'attacher à préserver ou créer des lieux calmes, à l'abri de l'agitation, propices au repos ou à la contemplation.
- Limiter la gêne occasionnée par les chantiers (réduction des poussières, bruit, eaux de chantier...).
- Développer un éclairage adapté : modulation de puissance en fonction des saisons, température de couleurs, extinction.



Jardin aquatique de Ouagadougou, Lyon 2°

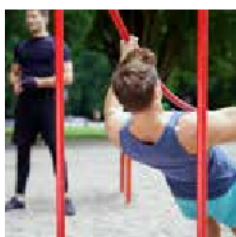


Répondre aux **besoins essentiels des usagers** et garantir le bon fonctionnement des services urbains

L'espace public accueille un nombre croissant de mobiliers et d'équipements destinés à répondre aux besoins quotidiens des usagers : fontaines à boire, toilettes publiques, bancs, poubelles... Leur agencement doit être coordonné afin de maintenir l'ergonomie globale de l'espace, mais aussi garantir de bonnes conditions de travail pour les services en charge de leur maintenance. Un espace public agréable est avant tout un espace public pratique, propre et entretenu. Cet aspect joue aussi sur le sentiment de sécurité.

LES ACTIONS CLÉS

- Intégrer les besoins liés au fonctionnement des services urbains : secours, collectes de tri et ordures, nettoyage, transports en commun...
- Assurer la prise en compte des conditions nécessaires aux opérations de livraisons et de logistique urbaine.
- Mettre à disposition les facilités techniques incontournables au regard de la fréquentation et des usages d'un site : fontaines à boire, toilettes publiques, espaces de collecte des déchets, assises, mobilier urbain d'information, abris-voyageurs, jalonnement, etc.
- Optimiser l'installation des mobiliers urbains de manière à en assurer la visibilité, tout en préservant la lisibilité globale de l'espace.
- Faciliter la gestion ultérieure des espaces en prenant en compte les conditions d'exploitation et d'entretien.



Encourager les usages actifs pour un espace public **contributeur de bien-être**

Pratiques sportives, jeux, modes actifs, jardinage, peinture, danse, méditation, etc. : l'espace public peut être un espace propice à des activités physiques d'intensités variables, à tous les âges de la vie. Sa gratuité en fait une plus-value pour l'inclusivité économique. Un usage actif de l'espace public valorise l'animation du territoire, le lien social, mais aussi la santé.

LES ACTIONS CLÉS

- Renforcer la part de l'espace public dédiée aux modes actifs pour en encourager la pratique.
- Favoriser la diversité des pratiques, en ciblant en particulier les personnes les plus éloignées de l'activité physique.
- Penser « parcours » et « maillage » pour répartir les dispositifs dédiés à la pratique sportive et au jeu.
- Équiper les espaces pour faciliter les activités extérieures : toilettes publiques, points d'eau potable, tables, abris.
- Créer des espaces propices aux usages récréatifs par des dispositifs légers, incitatifs et ludiques, ouverts aux détournements.



Contribuer à la sécurité et la prévention de la malveillance

Suivant les contextes, certaines configurations spatiales peuvent faciliter des mésusages, comportements incivils ou générer des difficultés de gestion, préjudiciables à la sécurité et à la tranquillité que tout un chacun recherche dans l'espace public. Il importe, dès la conception, d'anticiper ces conflits pour permettre une cohabitation harmonieuse entre des usagers nombreux et variés. Ce principe implique de s'attacher à redonner une échelle humaine aux espaces publics, par une attention aux ambiances et à la qualité urbaine.

LES ACTIONS CLÉS

- Prendre en compte les principes de la prévention situationnelle dans l'organisation et l'aménagement des espaces.
- Créer des ambiances sécurisantes : éclairage, maintien des perspectives, limitation des vitesses.
- Penser la temporalité nocturne, mais aussi les débuts de matinée et les fins de journées hivernales.
- Accroître la diversité d'usages : favoriser la convivialité et la « ville relationnelle », la sociabilité générée par les aménagements.
- Piétonniser les parvis des établissements scolaires et plus largement des équipements publics qui s'y prêtent.
- Créer des aménagements qui favorisent l'autonomie des écoliers et des jeunes.
- Identifier et réduire les stratégies « d'évitement » de certains lieux ressentis comme peu sécurisants.

ZOOM SUR

► LE DESIGN ACTIF, pour promouvoir l'activité physique

Les espaces publics peuvent participer à la lutte contre la sédentarité et le surpoids dès lors que leur aménagement est pensé pour faciliter une activité physique régulière : prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur, aller à l'école à vélo ou à pied, transformer un trajet quotidien en balade, etc. C'est le principe même du design actif, qui peut se décliner dans une grande variété de dispositifs :

- des aménagements légers sous forme de marquage au sol et au mur, des mobiliers faisant appel au jeu, au plaisir, à la découverte ;
- des aménagements plus structurants et explicitement dédiés à une pratique sportive libre sur l'espace public, en complément des équipements sportifs traditionnels ;
- des parcours ludo-sportifs à l'échelle de quartiers, en alternant espaces de détente, de promenade et d'activités physiques.

Les aménagements réalisés dans cette optique viennent compléter les équipements sportifs traditionnels par une offre complémentaire dans l'espace public. En incitant à des usages plus



Aménagements transitoires - Place Grandclément, Villeurbanne

© Laurence Danière - Métropole de Lyon

spontanés et en proposant ainsi des activités accessibles au plus grand nombre, le design actif vise, par son approche ludique, à encourager les personnes les plus éloignées des activités physiques à « faire du sport sans s'en apercevoir ».

Exemples inspirants...

VÉNISSIEUX

La place Ennemond Romand (2021)

Maîtrise d'ouvrage : Métropole de Lyon
 Maîtrise d'œuvre : Plan B / Sitétudes

La place a été réaménagée pour répondre aux besoins de toutes les générations qui s'y croisent, avec :

- des aires de jeux pour les enfants ;
- un terrain de pétanque pour les boulistes ;
- un espace dédié au marché ;
- des pistes pour les skateurs et les cyclistes ;
- une station Velo'V ;
- des revêtements et des guidages adaptés aux personnes déficientes visuelles...



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon





Solidarité Inclusivité Hospitalité



Jardin Françoise d'Eaubonne, Lyon 9^e.
Des mobiliers conçus pour favoriser
la rencontre et la mixité des publics



03

Rendre la ville plus solidaire et inclusive pour toutes et tous

Garantir l'hospitalité des espaces publics implique de porter une attention à chacun, et en particulier à toutes les personnes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion : enfants, personnes âgées, femmes isolées, personnes en situation de handicap, en situation de précarité, jeunes – en groupe ou non –, etc. La mise en œuvre concrète de cette dimension inclusive passe par une conception attentive à certains besoins spécifiques, qui doit être initiée dès l'amont du projet.

Elle suppose également une réflexion particulière sur la capacité des espaces à faire cohabiter les usages et les publics, à accueillir des activités collectives – artistiques, culturelles, festives, etc. – qui transformeront un espace public en un lieu de partage.



Garantir une **accessibilité universelle** des espaces publics

L'hospitalité d'un espace public se mesure à l'aune de sa capacité à accueillir ceux qui pourraient y être en difficulté. Penser l'espace public à partir des besoins des personnes en situation de handicap, que celui-ci soit moteur, physique, mental, ou lié aux phases de la vie (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, familles avec poussettes), est un vecteur de qualité globale. L'enjeu est de faciliter les déplacements et la présence de tous les usagers, quelles que soient leurs capacités à se mouvoir.

LES ACTIONS CLÉS

- En termes de dimensionnement, de pentes, de contrastes : ne pas se limiter aux standards issus de la réglementation en matière d'accessibilité et viser le confort maximal.
- Veiller à concevoir des espaces lisibles et dégagés, permettant aux usagers d'identifier les lieux qui le composent,
- d'en comprendre l'agencement et d'interagir avec eux.
- Intégrer les cheminements des personnes à mobilité réduite à la composition générale en évitant autant que possible les détours ou les dispositifs mécanisés pour franchir les dénivelés.
- Éviter les aménagements abrupts : trajectoires heurtées, angles de mobilier aigus, dénivellations franches, ruptures de sol marquées, etc.
- Prévoir des lieux de pause et de calme permettant de se reposer ou de se mettre en retrait de l'agitation.
- Lorsqu'elle existe, adopter une signalétique lisible et facilement compréhensible par les personnes ayant un handicap cognitif.



Impulser une **plus grande mixité** des publics et diversité des pratiques

Favoriser la mixité des publics et la diversité dans l'espace public revient souvent à rééquilibrer un partage défavorable à certains usagers « invisibilisés » : femmes, enfants, personnes âgées, etc. Sans tomber dans l'écueil d'affecter chaque espace à un public spécifique, l'idée est de proposer une diversité d'espaces publics permettant à chacun et chacune, à un moment donné, de trouver sa place. Plus qu'à l'échelle d'un projet, c'est à l'échelle du quartier ou de la ville que se joue la stratégie d'inclusion.

LES ACTIONS CLÉS

- Faciliter la présence, l'accès et la prise d'autonomie des enfants dans l'espace public.
- Veiller à ce que les espaces publics soient autant attractifs pour les filles que pour les garçons.
- Laisser la place au vide : concevoir des espaces simples et généreux permettant le développement des usages.
- Évaluer systématiquement les usages, en analysant leur répartition par genre dans l'espace.
- Penser les besoins des femmes/ filles à tous les âges de la vie.



Accompagner l'expression culturelle et artistique

Au-delà des exigences fonctionnelles attendues d'une ville, l'espace public est un lieu d'expression, que ce soit pour manifester, partager des moments festifs ou accueillir des événements culturels, artistiques ou sportifs. Il peut aussi être le support d'œuvres d'art appelant chacun à se questionner, se souvenir ou simplement contempler.

LES ACTIONS CLÉS

- Organiser des espaces d'expression libre.
- Lorsque le temps du projet et les enjeux s'y prêtent, intégrer au projet des œuvres participatives, co-construites avec les usagers, habitants et gestionnaires.
- Accompagner les projets par des démarches artistiques ou festives pour apporter un autre regard sur l'aménagement.
- S'appuyer autant que possible sur les initiatives locales et les associations du secteur pour aider à l'appropriation du projet.



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



Encourager une **diversité de publics** au sein des démarches participatives

La concertation est une méthode d'élaboration et de conduite des projets que la Métropole met en œuvre dans les différents temps d'un projet. Il s'agit de faciliter l'accès à la parole des habitants, d'encourager l'expression de tous pour adapter le projet.

LES ACTIONS CLÉS

- Définir, en amont de chaque projet, le niveau pertinent d'implication des usagers, des habitants et des acteurs du territoire.
- Chercher à impliquer différents publics dans la conception des espaces et adapter les démarches de concertation pour capter les personnes à l'écart du débat public.
- Ne pas oublier les professionnels qui travaillent sur l'espace public : acteurs économiques, commerçants, salariés, artisans...
- Veiller à bien intégrer à la consultation des personnes représentant différents types de handicap.
- Favoriser les échanges entre usagers dans les processus participatifs.
- Sensibiliser les différents acteurs et usagers aux questions qui concernent l'égalité des genres dans la ville.
- S'appuyer sur les réseaux professionnels et associatifs pour mieux intégrer les besoins de chacun.
- Rencontrer autant que possible les publics concernés sur le terrain.

ZOOM SUR

► L'EXPERTISE D'USAGE des personnes en situation de handicap

La capacité des espaces publics à accueillir les personnes en situation de handicap est primordiale : l'attention portée à leur confort d'usage – au-delà du seul prisme du déplacement - a des conséquences positives nombreuses, qui contribuent à la qualité globale des lieux.

C'est le retour d'expérience que propose la Commission métropolitaine d'accessibilité (CMA). Cette instance suit depuis de nombreuses années un grand nombre de projets d'envergure ou de petits aménagements

d'espaces publics depuis la phase projet jusqu'à la réalisation.

Les groupes de travail, constitués de représentants associatifs du milieu du handicap et de techniciens des collectivités, ont permis d'alimenter la prise en compte de l'accessibilité dans les projets d'aménagement d'espaces publics. Au-delà de la réglementation, il s'agit d'intégrer aussi la qualité d'usage répondant aux besoins de toutes les familles de handicap. Les représentants associatifs apportent leurs recommandations, leurs remarques, leurs exigences pour une meilleure prise en compte de cet enjeu, dans le cadre de rencontres avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Ils peuvent être sollicités à toutes les phases des projets.



© Laurence Danière - Métropole de Lyon

Exemples inspirants...

VILLEURBANNE

ZAC de La Soie (2019)

Maîtrise d'ouvrage : Métropole de Lyon
 Assistance en maîtrise d'ouvrage artistique et scénographie urbaine : Art entreprise
 Artistes lauréats de la consultation :
 Vincent Broquaire, Jahann Le Guillerm,
 Elsa Tomkowiak

Afin d'accompagner la transformation du quartier et de favoriser l'appropriation du projet urbain du Carré de Soie, une démarche artistique et culturelle a été engagée en 2017 par la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne. Plusieurs œuvres d'art pérennes et temporaires ont ainsi pris place dans l'espace public au fil des mois. Des œuvres participatives ont également été réalisées, pour inviter les habitants à porter un regard poétique sur leur quartier en pleine mutation.



Albedo 0,34 d'Elsa Tomkowiak

© Laurence Danière - Métropole de Lyon



Habillage de palissades de chantier par Vincent Broquaire

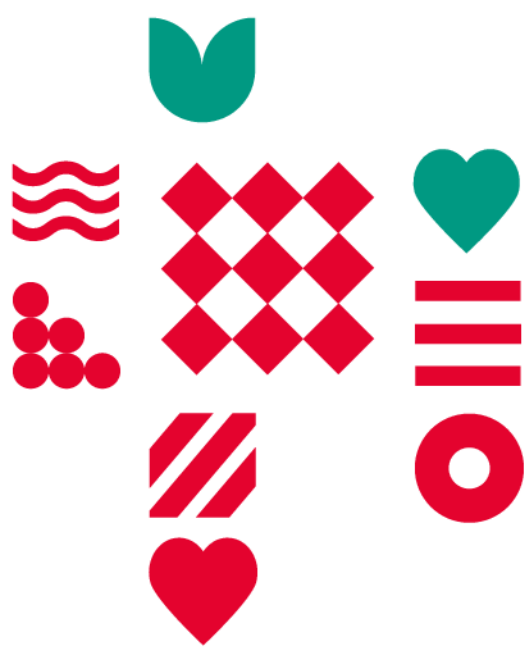
© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



Partage Proximité Temporalité



Les berges du Rhône, Lyon



04



Imaginer des espaces publics adaptés aux rythmes et usages de la ville

Les espaces publics sont des lieux où l'on se déplace, mais ils agissent également comme vecteurs de lien social et d'accueil par la diversité d'usages et d'activités qui y sont pratiquées. Les places, les jardins ou les rues de quartiers sont autant d'espaces où privilégier la pluralité des usages qui font la vie locale.

Ainsi, la nécessité de rééquilibrage de la place donnée à la circulation et au stationnement est posée à la fois dans l'espace, mais aussi dans le temps, en imaginant des occupations qui puissent être temporaires ou plurielles : événements festifs, occupations en lien avec les activités en rez-de-chaussée, commerces de proximité, etc.

Penser les espaces en cohérence avec les différentes temporalités de la ville et expérimenter les usages permettra leur bonne adaptation aux rythmes de la vie de quartier, mais aussi d'accueillir des événements ou des animations ponctuelles qui constituent des moments essentiels à la convivialité et la cohésion sociale.



Apaiser l'espace au profit des usages du quotidien

L'apaisement des villes est une des clés d'entrée pour permettre aux citoyens de se réapproprier leurs rues, afin d'y cheminer et s'y retrouver en toute sérénité et sécurité. La circulation et le stationnement doivent trouver leur juste place dans un espace équilibré pour permettre une « ville relationnelle » qui génère des moments propices à la convivialité.

LES ACTIONS CLÉS

- Intervenir sur le plan de circulation et les vitesses pour permettre aux rues de quartier d'être des lieux de vie.
- Réallouer les espaces circulés et stationnés pour donner de la place aux usages.
- Tenir compte des commerces de quartier et activités en rez-de-chaussée qui contribuent, en proximité des espaces publics, à créer de la convivialité.
- Tester le nouveau partage d'espace et les usages envisagés pour changer les comportements et rassurer les usagers (urbanisme tactique).



Inviter les habitants à se réapproprier les rues

On oublie parfois la grande diversité d'usages et d'activités sociales qui peuvent prendre place dans une rue... Dès lors que l'espace alloué au trafic motorisé est redistribué au profit des autres usagers, il existe des opportunités pour proposer un partage et des aménagements favorisant, par leur polyvalence et leur évolutivité, la « ville des proximités ».

LES ACTIONS CLÉS

- Utiliser l'urbanisme temporaire pour expérimenter, accompagner les changements d'usages et faire émerger de nouvelles pratiques.
- Privilégier la petite échelle - celle du voisinage - et les interventions tactiques légères : activation de lieux sous-utilisés par du mobilier urbain, végétalisation de façades, marquages d'animation, petits espaces de jardinage, de compostage, etc.
- Penser des espaces polyvalents, autorisant des usages multiples.
- Ne pas spécialiser trop les aménagements pour que les usages puissent changer dans le temps.



Accommoder les espaces aux temporalités de la vie locale

La ville et les besoins de ses habitants ne sont pas les mêmes en fonction des périodes. Les besoins circulatoires peuvent fluctuer, tout comme les attentes pour d'autres usages, et il est nécessaire de penser des aménagements adaptables non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps.

LES ACTIONS CLÉS

- Expérimenter la gestion temporelle de la rue pour adapter son affectation aux pratiques occasionnelles, récurrentes ou saisonnières : piétonnisation temporaire, terrasses estivales...
- Prendre en compte les rythmes de l'espace public (jour/nuit, saisons, semaine/week-end, périodes scolaires, livraisons...).
- Permettre l'organisation de temps conviviaux et la spontanéité (animations ponctuelles, fêtes...).
- Penser les ambiances lumineuses en fonction des usages identifiés et des horaires.





Inviter les habitants à participer à l'aménagement et à la gestion

Les espaces publics peuvent stimuler le lien social de proximité et la convivialité si les habitants s'y sentent attachés et ont l'opportunité de s'impliquer concrètement dans leur cadre de vie.

LES ACTIONS CLÉS

- Permettre aux riverains de proposer activement des aménagements de leur rue/quartier et les impliquer dans la réalisation.
- Accompagner les usagers dans l'appropriation et la mise en place des usages dans les espaces publics après leur livraison (médiation, animations...).
- Intégrer et responsabiliser les habitants dans la gestion des espaces après leur réalisation (jardins de rue, frontages...).
- Donner une marge de manœuvre aux habitants pour adapter les espaces aux évolutions de leurs besoins (espaces d'expression et de liberté).

ZOOM SUR

► URBANISME TRANSITOIRE, TEMPORAIRE, ÉPHÉMÈRE... : que recouvrent ces concepts ?

- L'**urbanisme éphémère** relève d'une démarche événementielle sur une temporalité très courte. En général réalisés dans l'espace public, les projets d'urbanisme éphémères sont souvent rattachés à une approche artistique ou tout du moins festive qui permet de révéler le potentiel d'usage d'un lieu et de questionner notre rapport à la ville.
- L'**adjectif temporaire** qualifie des occupations provisoires, sur un temps défini ou non, qui alimentent les réflexions sur un territoire, mais sans avoir forcément vocation à influencer directement sur le projet urbain futur. On pense souvent à des friches urbaines qui accueillent des fonctions et usages durant un certain temps, avant que ceux-ci ne laissent place à une nouvelle vocation des lieux.
- Enfin l'**urbanisme transitoire** renvoie, comme son nom l'indique, à une notion de transition. Appliqués aux projets d'espaces publics, les aménagements transitoires permettent de tester, d'expérimenter in situ en lien avec les usages existants. Souvent mobiles et évolutifs, ils peuvent s'adapter à l'envie et s'inscrivent dans une



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon

temporalité donnée, pour nourrir le futur projet de leurs enseignements. Cette phase transitoire porte ainsi l'avantage de produire un projet plus durable (adapté aux usages d'aujourd'hui et de demain) et de garantir une certaine appropriation des usagers qui ont participé à leur conception et évaluation, tout en améliorant à court terme certaines aménités.



Exemples inspirants...

SAINT-FONS

Jardin de Croizat (2019)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Fons
et Métropole de Lyon

Maîtrise d'œuvre : Anne-Laure Giroud,
paysagiste et OGI, BET VRD Tomkowiak

Créé par la Ville et la Métropole dans le cadre du projet d'éco-quartier, le passage Croizat, aménagé dans le prolongement de la rue Victor Hugo, préfigure la future promenade piétonne. Le jardin pédagogique aménagé le long de ce passage connaît un succès grandissant depuis son ouverture en 2020. Il accueille un compost ouvert aux habitants, des ateliers de jardinage et de nombreuses démarches de sensibilisation à la nature y sont organisées.



Jardin de Croizat, quartier
Carnot-Parmentier - Saint-Fons

© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



Jardin de Croizat, quartier
Carnot-Parmentier - Saint-Fons

© Thierry Fournier - Métropole de Lyon





05



Prioriser et encourager la marche, le vélo, les transports collectifs et décarbonés

Les pratiques de mobilité sont aujourd'hui marquées par des transformations rapides et profondes : la rationalisation de l'emprise de la voiture dans l'espace public doit aller de pair, pour diminuer les dépendances énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, avec des aménagements visant l'efficacité des mobilités actives, des transports collectifs et des alternatives à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, électromobilité...).

L'enjeu prioritaire est de redonner leur place aux piétons et d'encourager la marche, premier mode de déplacement dans certains territoires et maillon indispensable dans la chaîne des mobilités. Le vélo permet d'accroître encore l'autonomie et la portée des déplacements dès lors qu'il bénéficie d'un système vélo efficient, composé entre autres d'un réseau d'infrastructures sûres et confortables et de services facilitant la pratique. Au-delà, il s'agira surtout de chercher à articuler ces modes avec les transports collectifs, amenés à se développer, en portant une attention fine aux lieux d'intermodalités.



Redistribuer l'espace alloué à l'automobile au bénéfice des autres modes

Afin de développer la marche, la pratique du vélo et un réseau de transports en commun de qualité, il est nécessaire de proposer des espaces suffisamment dimensionnés et sécurisés, en diminuant notamment la place prise par la voiture dans les rues.

LES ACTIONS CLÉS

- Assurer des profils de voies plus généreux et confortables pour les piétons et les cyclistes.
- Étendre le principe des zones apaisées à des quartiers, voire aux villes entières, pour modérer globalement les vitesses.
- Préserver les emprises et les sites propres réservés ou partagés pour les transports en commun là où les exigences de performances sont élevées.
- Veiller à la sécurité de tous les usagers par des aménagements de voirie visant à diminuer le risque d'accident et à en atténuer les conséquences.
- Faciliter la mise en place d'aménagements temporaires pour accompagner et faire évoluer les pratiques de mobilités.
- Donner à voir la rapidité des déplacements à pied ou à vélo par une signalétique simple et lisible.



Prioriser le confort et la sécurité du piéton

L'enjeu prioritaire est de redonner leur place aux piétons et d'encourager la marche, maillon indispensable et premier dans la chaîne des déplacements.

LES ACTIONS CLÉS

- Replacer l'échelle du piéton au cœur de l'aménagement urbain avec une approche qualitative renforcée.
- Maintenir et développer des aménagements piétons dédiés dans tous les espaces, qu'ils soient centraux ou de périphérie.
- Travailler les maillages en résorbant les coupures urbaines.
- Sécuriser les cheminements, en particulier au droit des carrefours et des passages piétons.
- Adapter les consignes d'exploitation aux piétons : temps de cycles de feux, régimes de priorité...
- Assurer des espaces de repos réguliers.
- Proposer des cheminements confortables en termes de dimensionnement, d'ombrages, de sécurité, d'équipements et de revêtement de sol.



Faciliter la pratique quotidienne du vélo en complément de la marche

La pratique du vélo est en pleine expansion dans l'agglomération lyonnaise et il est nécessaire d'accompagner et amplifier ce mouvement par des aménagements et des services à la hauteur de ces évolutions.

LES ACTIONS CLÉS

- Participer à l'aménagement d'un réseau maillé, hiérarchisé et continu intégrant du jalonnement et des services (stations de gonflage...).
- Développer du stationnement dédié : arceaux, box ou consignes, en particulier à proximité des équipements publics.
- Rendre confortable la pratique du vélo et ce en toute saison en travaillant sur la qualité de la bande de roulement, la visibilité aux carrefours, la place du végétal et les ambiances lumineuses.
- Adapter les consignes d'exploitation au développement de cette pratique : réglage des feux, signalisation adaptée aux intersections, stratégie de viabilité hivernale...
- Intégrer dans les aménagements cyclables le développement des nouvelles pratiques comme la livraison en vélo cargo ou les vélos électriques.



Les Voies Lyonnaises -
Premier tronçon de la voie n°1

© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



Optimiser l'intermodalité et la praticité des stations de transports en commun

Développer un réseau de transports en commun efficace et suffisamment dimensionné est indispensable, mais il doit également être accompagné d'aménagements clairs et lisibles pour fluidifier le passage d'un moyen de transport à un autre.

LES ACTIONS CLÉS

- Accompagner les rabattements et la diffusion vers et depuis les arrêts de transports en commun à pied et à vélo par l'aménagement et la signalétique.
- Travailler la qualité des parcours piétons entre les modes.
- Améliorer la lisibilité des stations, gares et pôles intermodaux pour en renforcer l'attractivité.
- Faire de chaque arrêt de TC une station multimodale en concentrant les offres de service à proximité (arceaux vélo, station d'autopartage, station vélo'v...).
- Penser les espaces d'attente comme des lieux agréables, serviciels et sécurisants.

ZOOM SUR

➤ LA DÉMARCHE « vision zéro - système sûr »

Confrontée à des indicateurs de sécurité routière qui ne s'améliorent pas sur les dernières années, la Métropole a décidé de s'engager dans une démarche qui a fait ses preuves dans d'autres villes comme Bruxelles ou Montréal : la « vision zéro tué et blessé grave ».

Elle conduit à considérer l'ensemble des composantes de l'acte de se déplacer (usagers, infrastructures, environnement) pour qu'il y ait moins d'accidents ou, à défaut, que ceux-ci n'entraînent ni mort ni blessure.



© Jérémie Cuenin - Métropole de Lyon

Cette initiative est donc avant tout partenariale. Elle mobilise tous les acteurs de la sécurité routière du territoire (collectivités, services de l'État, associations d'usagers) et engage, à ce titre, les parties prenantes de l'aménagement des espaces publics à contribuer à la prévention des accidents qui surviennent sur la voirie.

La charte d'engagement, dont la signature est prévue en 2023, met ainsi en avant un nombre ciblé d'actions (gouvernance, partage des données, actions de communication, contrôle) parmi lesquelles des principes d'aménagement qui ont vocation à être déclinés sur le territoire : abaisser les vitesses de circulation, réduire les risques liés aux obstacles en bord de chaussée, sécuriser les cheminements piétons et cyclistes...

Exemples inspirants...

LYON

Rues aux enfants

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon et Métropole
 Maîtrise d'œuvre : services Ville de Lyon et services métropolitains

Ces aménagements engagés depuis l'été 2020 ont pour objectif de tranquilliser la ville, de laisser les enfants se réapproprier l'espace autour de leur établissement scolaire, leur permettre de circuler sans danger à proximité des écoles et de répondre aux défis environnementaux et climatiques de plus long terme.



Abords des écoles, sécurisés par des zones piétonnes

© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



Marquage d'animation et végétalisation d'une voie piétonne devant l'école primaire Gilbert Dru, Lyon 7^e

© Jérémy Cuenin

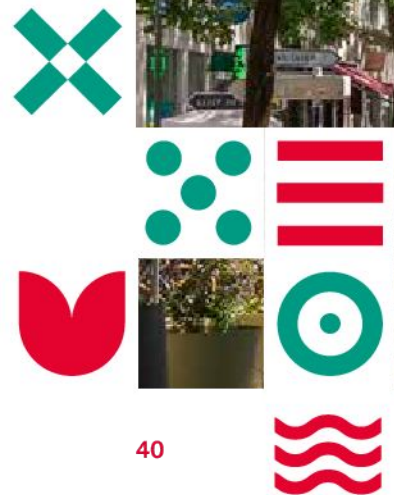




Territoires Paysages Diversité



Piétonnisation de
l'avenue Henri Barbusse,
Villeurbanne





06



Décliner une vision d'ensemble sur le territoire qui valorise aussi les spécificités locales

Le territoire de la métropole de Lyon est riche de la diversité de ses paysages et de sa topographie. La variété des contextes et des patrimoines peut même être considérée comme l'un des marqueurs de l'identité métropolitaine.

Si l'ambition de qualité doit concerner tous les espaces publics, celle-ci doit également se décliner localement dans les quartiers et les communes par des projets tenant compte des singularités locales et en prenant appui sur les caractéristiques spatiales et paysagères environnantes pour qualifier les aménagements. Cet ancrage passe également par une association des parties prenantes locales, notamment à travers des démarches attentives au patrimoine - ordinaire ou majeur -, au vécu des lieux et attachées à la recherche de solutions propres à chaque projet plutôt qu'à des réponses génériques.

La Métropole doit donc à la fois veiller à définir les bases d'une identité commune répondant aux enjeux et politiques publiques portées sur son territoire tout en évitant l'uniformisation pour prendre en compte chaque contexte local.



Installer un socle commun porteur d'une identité métropolitaine

Au-delà du besoin de décliner des politiques publiques cohérentes sur le territoire métropolitain, il est nécessaire de partager des principes communs d'aménagement afin de faciliter l'appropriation, la lisibilité et la compréhension des espaces par les usagers ainsi que la gestion ultérieure.

LES ACTIONS CLÉS

- Trouver un juste équilibre entre les enjeux d'identité de la Métropole et une adéquation fine avec les spécificités et besoins propres à chaque territoire.
- Favoriser le vocabulaire urbain et paysager commun à la Métropole

dans la simplicité sans démultiplier des identités propres à chaque projet.

- S'appuyer sur les guides et référentiels techniques et méthodologiques de la

Métropole pour garantir l'identité métropolitaine.

- Consolider une culture commune à tous les acteurs de l'aménagement par le partage d'expériences (veille, prospective, innovation, capitalisation...).



Valoriser le patrimoine paysager, urbain, social et culturel de chaque site

Chaque lieu est unique et il n'est pas possible de penser un projet de la même façon que l'on soit par exemple en centre urbain dense ou en périphérie, dans un site vallonné ou plat... Il est de la responsabilité de chaque aménageur d'identifier les spécificités de chaque site à mettre en valeur.

LES ACTIONS CLÉS

- Identifier ce qui fait patrimoine et identité locale, et intégrer le patrimoine immatériel (événements, fêtes locales...).
- Ancrer les espaces publics dans leur territoire en s'appuyant sur l'existant et en le valorisant : chercher l'harmonie des

matériaux, des teintes, des échelles, des végétaux, etc.

- S'appuyer et tirer parti du grand paysage et des éléments bâtis remarquables du territoire pour travailler l'ambiance et la spécificité des lieux.

- S'inscrire dans le contexte en cherchant les éléments de continuité avec la trame paysagère et des espaces publics.

- Favoriser le réemploi et l'aménagement à partir des ressources locales (matériaux, végétaux).



Mobiliser l'expertise des parties prenantes locales

Parce que les espaces publics sont avant tout des espaces de vie, et parce que les aménagements sont faits pour les gens qui y vivent, un projet ne peut s'imaginer sans l'implication des habitants et des acteurs locaux aux différentes phases du processus depuis l'idée de faire jusqu'au chantier.

LES ACTIONS CLÉS

- Identifier les acteurs locaux implantés (associations, écoles, commerçants...) afin de toucher un public diversifié et créer de l'adhésion autour du projet.
- Travailler avec les acteurs locaux en phase diagnostic et conception pour mieux partager les enjeux, les besoins et usages des différents territoires (analyse sensible, marches exploratoires...).
- Valoriser l'histoire sociale et culturelle des lieux (traces historiques, petit patrimoine, toponymie, culture et savoir-faire) en s'appuyant sur la mémoire des habitants.
- Faire participer les habitants dans la réalisation du chantier pour faciliter l'appropriation et limiter les mésusages futurs.

ZOOM SUR

► UNE IDENTITÉ MÉTROPOLITAINE riche de la diversité de ses paysages

Partant du principe qu'une uniformisation des espaces publics ne serait assurément ni réaliste ni souhaitable, la charte des espaces publics préconise l'articulation entre mise en cohérence et diversité locale.

Ce parti suppose, à l'échelle des projets, de trouver un équilibre entre les composantes paysagères emblématiques de l'identité métropolitaine lyonnaise - liées aux fleuves, à la géographie et aux grandes structures urbaines - et les paysages plus ordinaires, porteurs de valeur au quotidien.

En effet, l'agglomération lyonnaise est riche d'une variété de situations géographiques constituant autant de paysages typiques, qui viennent spontanément à l'esprit lorsqu'est évoquée telle ou telle partie du territoire :

- la vallée du Rhône ;
- le Val de Saône ;
- le plateau du Franc-Lyonnais ;
- la plaine de l'Est ;
- les coteaux et vallons de l'Ouest
- le massif du Mont-d'or ;
- le site de la ville centre.



© Laurence Danière -
Métropole de Lyon

Cette richesse s'exprime dans la grande diversité des tissus urbains et paysagers qui caractérisent les « personnalités » des villes et villages au sein de la Métropole. La cohérence à trouver, entre la valorisation de ces spécificités et la recherche d'une certaine harmonie, autour de quelques grands traits de caractère unitaires, passe par la recherche d'une valeur esthétique et paysagère dans les projets d'espaces publics, et plaide pour des approches attentives au contexte plutôt que pour la standardisation des réponses.



Exemples inspirants...

VAULX-EN-VELIN

Esplanade TASE (2020)

Maîtrise d'ouvrage : Métropole de Lyon /
Ville de Vaux-en-Velin

Maîtrise d'œuvre : Latz + Partner (mandataire),
MPR Paysage (co-traitant), EGIS (Bureau d'étude
VRD), Marc Aurel (Éclairage), Milieu Studio (Bureau
d'étude environnement), Arènes (Co-Conception)

L'esplanade TASE est un espace public de près de 1,5 ha au cœur du quartier de la Soie à Vaulx-en-Velin, entre les anciennes cités ouvrières et le pôle multimodal. Fortement végétalisée et entièrement dédiée aux piétons, elle offre un vaste espace de détente au pied de l'aile est de l'ancienne usine TASE : ses façades, une partie des sheds ainsi que le château d'eau ont été conservés et valorisés dans le projet d'aménagement, qui tisse un lien entre le passé industriel des lieux et le devenir urbain du quartier.



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon





Pour aller plus loin

DES PROJETS PILOTES POUR METTRE EN APPLICATION LA CHARTE

Parmi les actions clés identifiées dans la charte, certaines ont une dimension innovante : elles pourront être expérimentées dans le cadre de « projets pilotes », menés par les maîtres d'ouvrage sur le domaine public métropolitain. Le choix des projets pilotes tendra à couvrir les six défis de

la Charte et sera fonction de leurs calendriers d'avancement. Les retours d'expériences de ces projets pilotes seront partagés avec la communauté d'acteurs de la Charte des espaces publics grâce à un site web dédié, pour faciliter et permettre la répliquabilité des actions exemplaires.

UN LAB DES ESPACES PUBLICS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ET LES PROJETS PILOTES



Un lab d'innovation est un espace ou une structure qui favorise la créativité, l'expérimentation et la collaboration pour développer de nouvelles idées, services ou processus.

Le projet de LAB des espaces publics porté par la Métropole a pour vocation :

- **D'améliorer les espaces publics** en cherchant à mieux comprendre les besoins des utilisateurs et expérimenter des solutions innovantes. Cela peut contribuer à créer des espaces plus fonctionnels, agréables et adaptés aux besoins de la communauté.
- **De faciliter la rencontre des professionnels de l'urbanisme**, de l'aménagement urbain, des mobilités, d'experts en environnement et autres disciplines connexes, afin d'encourager la collaboration et la création de réseaux entre des personnes ayant des compétences différentes,

mais complémentaires et ainsi favoriser les échanges et les synergies.

- **De favoriser l'innovation** en accompagnant les porteurs de projets qui souhaiteraient utiliser des méthodes de travail collaboratives (design thinking, prototypage rapide, co-création...) pour rechercher, proposer et expérimenter de nouvelles idées et de nouveaux concepts dans la conception et la gestion des espaces publics.
- **D'impliquer la communauté** en offrant un lieu de dialogue et de participation pour les élus, les professionnels, les citoyens, les organisations locales... en veillant à ce que les besoins et les préférences de la communauté soient pris en compte.

En somme, le LAB des espaces publics est une source d'inspiration pour améliorer la qualité de vie dans les villes et les espaces publics. En travaillant ensemble pour expérimenter, innover et collaborer, nous pouvons créer des espaces publics plus inclusifs, durables et adaptés aux besoins des usagers.



+ SUR LE SITE DE LA MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE



CONTRIBUTEURS

Participants et relecteurs : la Charte des espaces publics a été élaborée au fil d'ateliers thématiques auxquels ont participé les élus et services de la Métropole et des 59 communes, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, les services de l'État, le Caue, la SPL Lyon Part-Dieu, la SPL Lyon Confluence, la Serl, SYTRAL Mobilités, des représentants d'associations, le Conseil de Développement

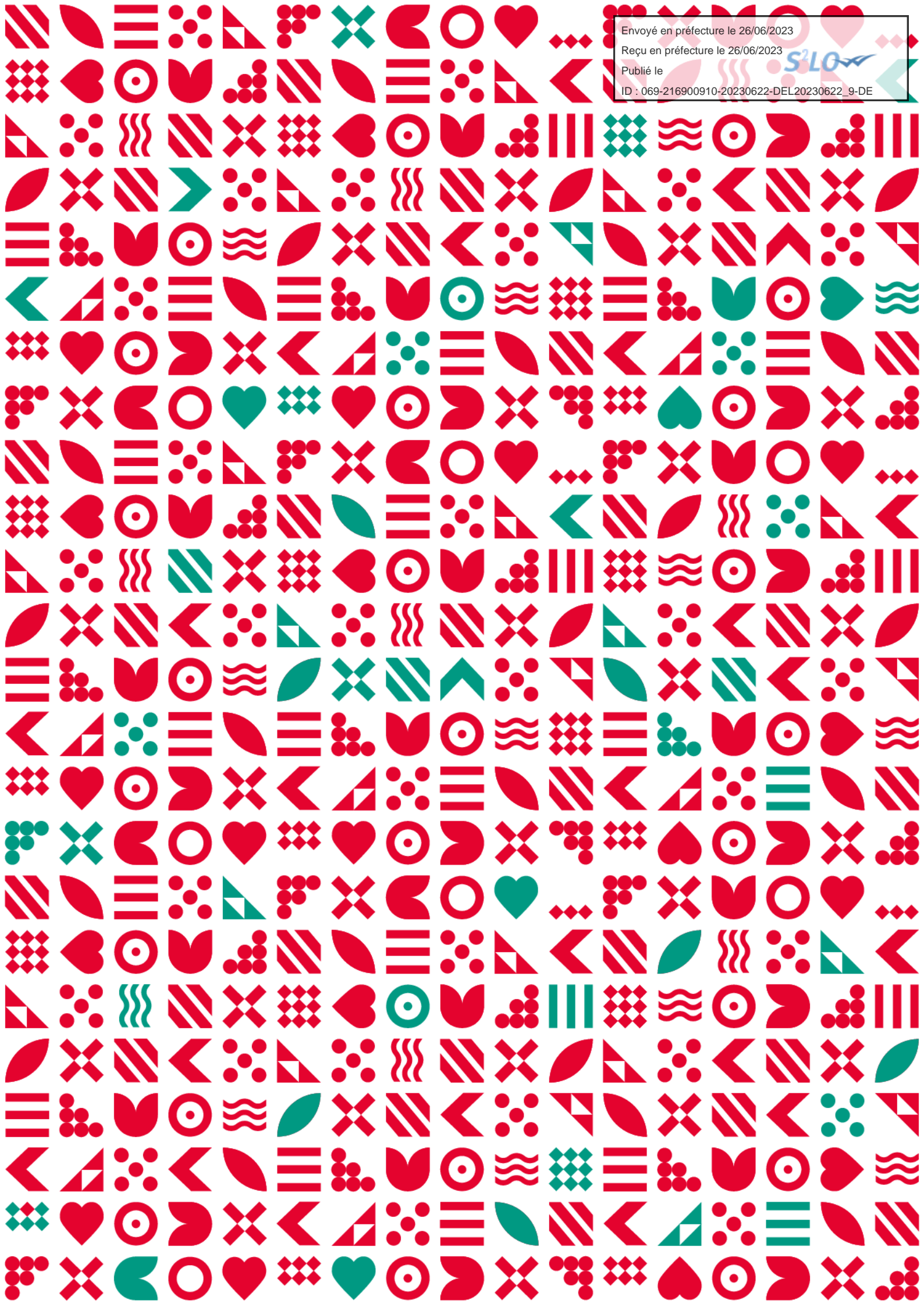
Rédaction : Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine de la Métropole de Lyon, avec l'appui du laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole de Lyon Erasme, de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public, de la Direction de la Communication, du cabinet du Président.

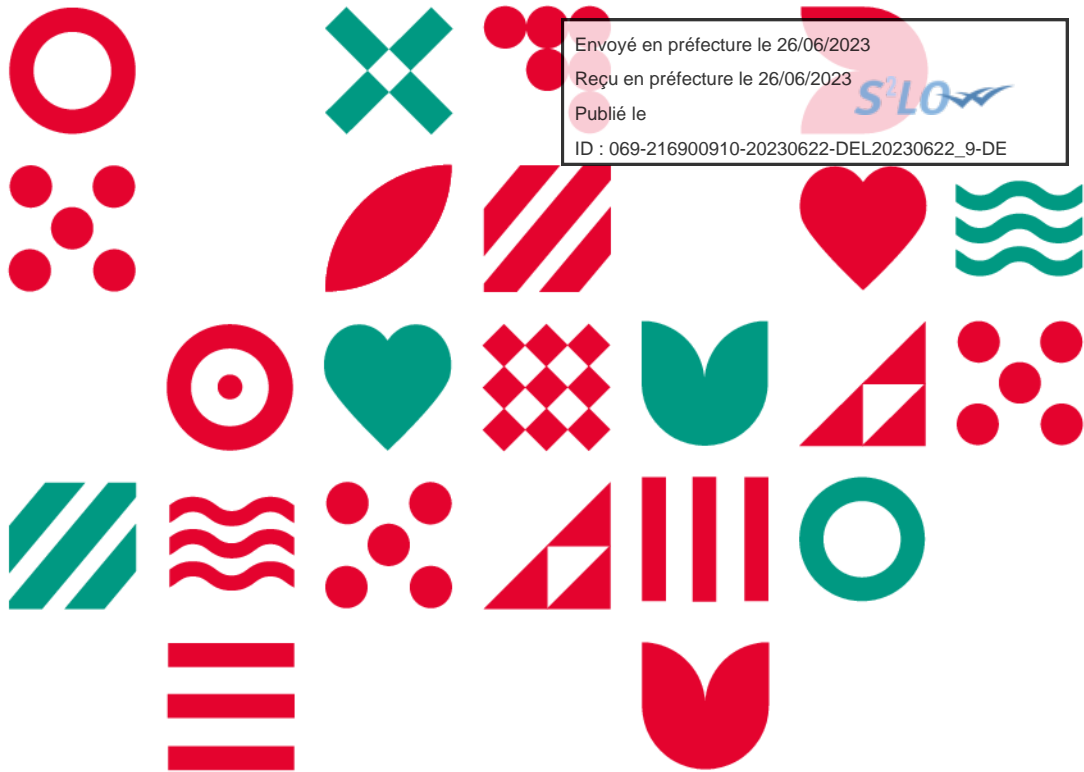
Identité visuelle et mise en page : **MAGAZINE@FILS.**

Photographies : AdobeStock et Métropole de Lyon

La reproduction totale ou partielle du document doit être soumise à l'accord préalable de la Métropole de Lyon.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE





CHARTRE DES ESPACES PUBLICS
ÉDITION JUILLET 2023

MÉTROPOLE DE LYON

Délégation Urbanisme Mobilités

Maîtrise d’Ouvrage Urbaine

20, rue du Lac

CS 33569

69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_9-DE